BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2010
BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Le Budget Annexe de l'Assainissement reprend les résultats de clôture du Compte Administratif 2009 et les restes à réaliser.

Les sections s'établissent ainsi :

Section d'Exploitation

Après affectation du résultat 2009 à la couverture du besoin de financement, le solde de l'excédent 2009 est repris à la Section d'Exploitation pour un montant de 102.441,26 euros.
La section s'équilibre à...……102.441,00 euros.

Section d'Investissement

Sans les restes à réaliser, la section s'équilibre à.....……1.988.936,56 euros.
Avec les restes à réaliser, la section s'équilibre à...……..……..2.137.371,00 euros.

Le Budget Supplémentaire intègre l'affectation du résultat d'exploitation 2009 pour.....……..1.413.936,66 euros.

Les crédits reportés de l'exercice 2009 s'élèvent en dépenses à...…..148.434,44 euros pour l'assainissement des rues Sainte Marie et Saint Joseph et divers travaux de réfection du réseau d'assainissement.

Des crédits supplémentaires sont inscrits pour :
- travaux faisant suite au diagnostic des réseaux……..150.000,00 euros,
- réfection des réseaux à la rue Basse……...200.000,00 euros,
- réfection et extension des réseaux près de l'Embarcadère du Lac.225.000,00 euros.

PROJET DE DELIBERATION

Après avis de la 2ème Commission, les Membres du Conseil Municipal :

1) approuvent le rapport présenté,

2) adoptent le Budget Supplémentaire 2010 du Budget Annexe de l'Assainissement qui s'établit en dépenses et recettes, avec les restes à réaliser, de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
Section d'Exploitation	**102.441,00 €**	**102.441,00 €**
Section d'Investissement	**2.137.371,00 €**	**2.137.371,00 €**
	2.239.812,00 €	**2.239.812,00 €**

3) précisent que le niveau de vote des crédits budgétaires est le chapitre,

4) autorisent Monsieur le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.